RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 262 – ÉDITION DU 9 NOVEMBRE 2026

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY
Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03
www.sdis54.fr
Dépôt légal 1297

SDIS de Meurthe-et-Moselle

Recueil des actes administratifs et informations officielles - N° 262 -

- Édition du 9 novembre 2026 -

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté préfectoral SDIS n° BDSPV2026-1095 portant composition particulière du conseil médical en vue de l'attribution des prestations et indemnisations prévues par la loi du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service

- Arrêté SDIS n° GSAF2026-35 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF2026-28 du 28/08/2026

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service départemental d'Incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

ARRETE PREFECTORAL SDIS n° BDSPV2026- 1095
portant composition particulière du conseil médical en vue de l'attribution des prestations et indemnisations prévues par la loi du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 modifié relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

VU le décret du Président de la République du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Yves SEGUY en tant que préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret du Président de la République du 19 août 2026 portant nomination de M. Arnaud DEMANGE, sous-préfet, en tant que directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle-;

VU l'arrêté interministériel du 23 janvier 2025 fixant la composition particulière du conseil médical en vue de l'attribution des prestations et indemnisations prévues par la loi du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

VU l'arrêté préfectoral 26.BCDET.28 du 4 septembre 2026 accordant délégation de signature à M. Arnaud DEMANGE, sous-préfet, directeur de cabinet;

VU l'arrêté SDIS n° GSAF 2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF 2024-12 du 22 octobre 2024 ;

SUR proposition du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

-*ARRETE*-

Article 1 **:** Lorsqu'il se prononce en vue de l'attribution des prestations et indemnisations prévues par la loi du 31 décembre 1991 susvisée, le conseil médical est composé comme suit :

- ***Un Président*** : le médecin-chef, qui peut se faire représenter par un médecin de sapeur-pompier du SDIS

- ***Deux médecins*** siégeant à la formation restreinte du conseil médical

Titulaires :	Suppléants :
Docteur Raphaël GONNELLA, Président du Conseil médical	***Docteur THEBAULT François***
Docteur Jean Paul MARTINET	***Docteur HACQUARD Philippe***

- ***Deux élus du conseil d'administration du SDIS*** ayant voix délibérative et désignés par le Président du conseil d'administration :

Titulaires :	Suppléants :
M. Antony CAPS, Vice-Président du	***M. Pascal SCHNEIDER,*** Vice-

Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe	Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton de Neuves-Maisons ***Mme Rose-Marie FALQUE***, Maire d'Azerailles
Mme Sylvie DUVAL, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	***M. Serge DE CARLI***, Conseiller départemental du canton de Mont-Saint-Martin ***M. Bernard BURTE***, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

- ***Deux représentants des sapeurs-pompiers volontaires*** élus à la commission administrative et technique du SDIS et assistant au conseil d'administration :

Collèges	***Titulaires :***	***Suppléants :***
Sapeurs-pompiers volontaires officiers	***Capitaine Paulo DE SOUSA***	***Lieutenante Aurélie HIRTT***
		Infirmière Sous-Lieutenante Lucie THOMAS
Sapeurs-pompiers	***Sergente-cheffe Céline JOLY***	***Sergente-cheffe Isabelle KINTER***
		Sergente-cheffe Agnès ENGEL

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 **:** L'arrêté préfectoral SDIS n° BDSPV2025-392 du 19 mars 2025 portant composition particulière du conseil médical pour les sapeurs-pompiers volontaires est abrogé.

Article 4 : M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, et M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, le 29 OCT. 2026

Pour M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
le directeur de Cabinet
Monsieur Arnaud DEMANGE

ARRETE SDIS N° GSAF2026-35 FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE SDIS N° GSAF2026-28 DU 28/08/2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants,

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 19 juillet 2021 portant élection des membres des conseillers départementaux au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 23 septembre 2024 portant installation de M. Sylvain THIRIET, conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy, remplaçant de M. Stéphane HABLOT, démissionnaire,

VU la délibération du conseil d'administration n° D2025_188 du 12 décembre 2025 relative au renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges de ses membres,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2026,

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, des sapeurs-pompiers volontaires officiers et non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du 2 juin 2026,

VU la démission de M. Bertrand KLING de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de M. Alain LIESENFELT de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que M. Alain LIESENFELT était suppléant de M. Bertrand KLING,

VU la démission de Mme Véronique BILLOT de ses fonctions de membre titulaire du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026,

VU la démission de Mme Sabrina BENMOKHTAR de ses fonctions de membre suppléant du conseil d'administration au sein du collège des représentants des EPCI, en date du 24 juillet 2026, étant précisé que Mme Sabrina BENMOKHTAR était suppléante de Mme Véronique BILLOT,

VU le procès-verbal des élections partielles des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 16 octobre 2026,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) Membre de droit

Le préfet de Meurthe-et-Moselle ou son représentant.

2) Membres avec voix délibérative

Dix-sept représentants du conseil départemental élus par l'assemblée départementale :

Titulaires :	***Suppléants :***
Bernard BERTELLE, conseiller départemental du canton de Pont-à-Mousson	**Annie SILVESTRI**, conseillère départementale du canton de Villerupt
Antony CAPS, vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe	**Audrey BARDOT**, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Neuves-Maisons
Sylvie DUVAL, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	**Anthony PERRIN**, conseiller départemental du canton de Nancy 2
Pascal SCHNEIDER, vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Neuves-Maisons	**Catherine BOURSIER**, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe
Vincent HAMEN, vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Longwy	**Denis KIEFFER**, conseiller départemental du canton du Meine au Saintois
Lionel ADAM, conseiller départemental du canton de Nancy 3	**Sylvain THIRIET**, conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy
Michèle PILOT, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Toul	**Sylvie BALON**, conseillère départementale du canton de Longwy
Séverin LAMOTTE, conseiller départemental du canton du Val de Lorraine Sud	**Emilien MARTIN-TRIFFANDIER**, conseiller départemental du canton de Toul
Jennifer BOHRER BARREAU, conseillère départementale du canton de Pont-à-Mousson	**Marie-José AMAH**, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Val de Lorraine Sud
Bruno TROMBINI, conseiller départemental du canton de Villerupt	**Silvana SILVANI**, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Nancy 3
Serge DE CARLI, conseiller départemental du canton de Mont-Saint-Martin	**Caroline FIAT**, conseillère départementale du canton de Jarny
Rosemary LUPO, vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Pays de Briey	**Monique POPLINEAU**, conseillère départementale du canton de Mont Saint-Martin
Jean-Pierre DESSEIN, conseiller départemental du canton du Grand Couronné	**Sylvaine SCAGLIA**, conseillère départementale du canton de Saint-Max
Éric PENSALFINI, conseiller départemental du canton de Saint-Max	**Valérie PAYEUR**, conseillère départementale du canton de Baccarat

Catherine KRIER, conseillère départementale du canton du Grand Couronné	**Jean LOCTIN**, conseiller départemental du canton Nord-Toulois
Michel MARCHAL, conseiller départemental du canton de Baccarat	**Laurent GARCIA**, conseiller départemental du canton de Laxou
Alexandra VIROUX (HUGO), conseillère départementale du canton de Lunéville 1	**Nathalie ENGEL**, conseillère départementale du canton de Laxou

Deux représentants des communes :

Titulaires :	***Suppléants :***
Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles	**Olivier MARTET**, maire de Blainville-sur-l'Eau
Bernard MULLER, maire de Badonviller	**Céline REIN**, maire de Xonville

Six représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

Titulaires :	***Suppléants :***
Alain LIESENFELT, vice-président de la métropole du Grand Nancy	**Bertrand KLING**, vice-président de la métropole du Grand Nancy
Sylvie FREYERMUTH, conseillère métropolitaine de la métropole du Grand Nancy	**Sabrina BENMOKHTAR**, conseillère métropolitaine de la métropole du Grand Nancy
Bernard BURTÉ, vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson	**Henri POIRSON,** vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson
Lionel RIVET, conseiller communautaire de la communauté de communes Terres Touloises	**André CORZANI,** vice-président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences
David GHISLERI, vice-président de la communauté de communes des pays du sel et du Vermois	**Gérard WECKERING**, conseiller communautaire de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulois
Benoit SKLEPEK, conseiller communautaire de la communauté de communes Moselle et Madon	**Gérard DIDELOT**, président de l'agglomération du grand Longwy

3) Membres avec voix consultative

a) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

b) Le médecin-chef du service de santé et de secours médical ou son représentant,

c) Les membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31 :

Représentants :	***Titulaires :***	***Suppléants :***
Sapeur-pompier professionnel officier	**Fabien DISSE**	**Audrey GAUJARD**
Sapeur-pompier professionnel non officier	**Valentin MARTET**	**Patrick JACQUOT**
Sapeur-pompier volontaire officier	**Paulo DE SOUSA**	**Aurélie HIRTT**
Sapeur-pompier volontaire non officier	**Céline JOLY**	**Isabelle KINTER**
Personnel administratifs	**Laura HOFFMANN**	**Armelle BENOIT**

d) Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,

e) Le référent mixité et lutte contre les discriminations,

f) Le référent sûreté et sécurité.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 30 octobre 2026

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle

Bernard BERTELLE